

**Projet d'Appui à la Résilience des populations et à la Cohésion Intercommunautaire
au niveau des territoires Transfrontaliers (PARCIT)**

Termes de références

**Prestation d'appui technique en gestion, analyse et valorisation de
données territoriales**

INFORMATIONS GENERALES

Demandeur : **Acting For Life, Association loi 1901**
 SIRET n° 335 232 831 000 32
 6 rue de la Haye, 93290 Tremblay en France, France
 (Adresse postale : 6 rue de la Haye, BP 11911, 95731 Roissy
 Charles de Gaulle Cedex)
 Tel : +33 1 49 34 83 13
 Mail : ctouquet@acting-for-life.org

Responsable du dossier : **M. Cédric TOUQUET, Directeur des Opérations**

Objet : **Prestation d'appui technique en gestion, analyse et valorisation de données
territoriales**

1. CONTEXTE DU MANDAT

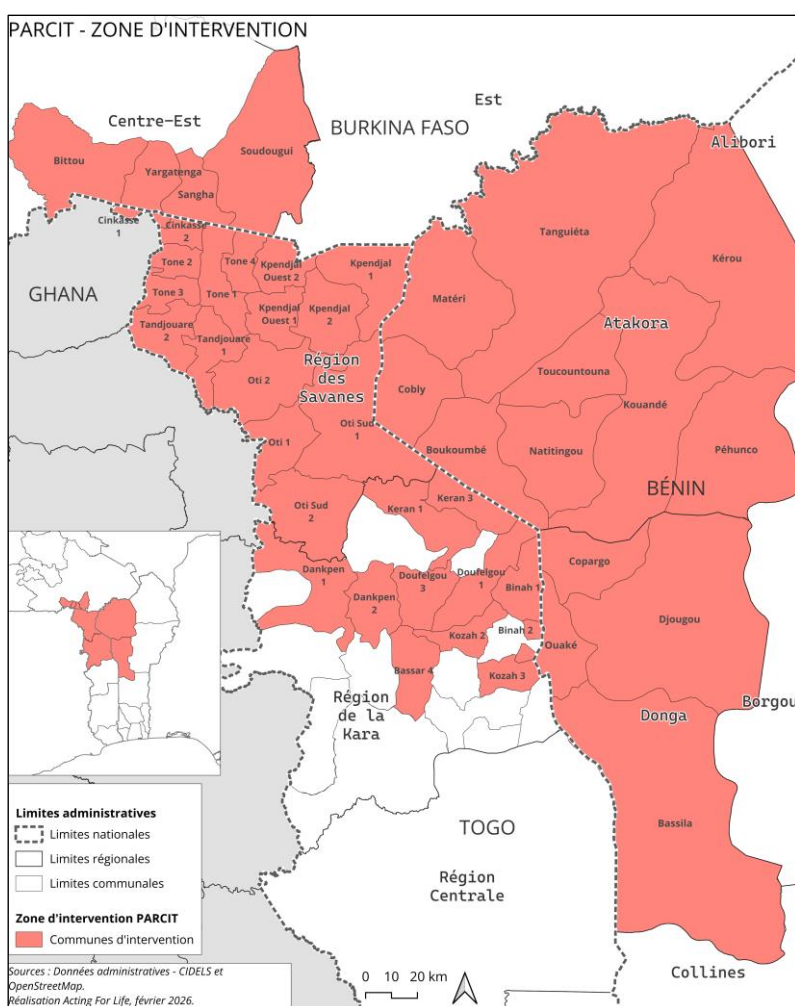
La prestation de service requise s'inscrit dans le cadre du « Projet d'Appui à la Résilience des populations et à la Cohésion Intercommunautaire au niveau des territoires Transfrontaliers » (PARCIT). D'une durée de 42 mois (12/2025 – 05/2029), le PARCIT est financé par l'Union Européenne (NDCI AFRICA/2025/487-706) et mis en œuvre par Acting for Life (AFL), en partenariat avec un ensemble d'Organisations de la Société Civile dans les territoires transfrontaliers du Bénin, du Togo et du Burkina Faso (cf. carte d'intervention).

Partenaires	Zones d'intervention
Réseau Bilittal Maarobé (RBM)	Transversal
Vétérinaire Sans Frontières Belgique (VSF-B)	Transversal
Réseau de COmmunication sur le PAstoralisme (RECOPA)	Burkina-Faso
Association des Communes de l'Atacora/Donga (ACAD)	Bénin
Union Départementale des Organisations de Producteurs de Ruminants de l'Atacora/Donga (UDOPER)	Bénin
Études et Recherches Appliquées pour le Développement Durable (ERAD)	Bénin
Gestion de l'Environnement et Valorisation des Produits Agropastoraux et Forestiers (GEVAPAF)	Togo

Les partenaires territoriaux (RECOPA, ACAD, UDOPER, ERAD, GEVAPAF) constituent les principales structures appuyées dans le cadre de cette prestation.

Le projet vise à renforcer les capacités de résilience des populations des zones transfrontalières (Bénin, Togo, Burkina Faso) par une compréhension partagée des risques et vulnérabilités, une économie dynamique et diversifiée, et une gestion durable des territoires. Afin de répondre à cet objectif général, le projet PARCIT s'articule autour de quatre objectifs spécifiques complémentaires, à savoir :

- OS1 : Les acteurs locaux (Organisation de la Société Civile, Collectivités Territoriales et Services Techniques de l'État, Organisations de producteurs et d'éleveurs) au niveau territorial et transfrontalier ont une meilleure compréhension et maîtrise des dynamiques agricoles, pastorales et alimentaires
- OS2 : Les filières agro-pastorales sont renforcées, conciliant productions durables, débouchés commerciaux et cohésion sociale sur les territoires.
- OS3 : L'insertion socioéconomique des jeunes vulnérables est facilitée grâce à la mise en place de dispositifs de formation-insertion adaptés aux publics et aux territoires
- OS4 : Les acteurs locaux s'investissent dans un développement cohérent et pérenne des territoires transfrontaliers en faveur de leurs populations.



La présente prestation s'inscrit plus particulièrement dans les résultats suivants :

- P1.2. Les acteurs locaux (OSC, CT, STE, OPF) et les populations ont accès à une information utile à la prise de décision
- P4.1 Les Collectivités Territoriales (CT) soutiennent et guident les dynamiques locales, renforçant l'économie locale et la cohésion sociale

L'atteinte de ces résultats suppose que les acteurs territoriaux disposent non seulement d'informations pertinentes et fiables, mais également des capacités techniques et des outils nécessaires pour les collecter, les analyser et les mobiliser dans leurs processus de planification, de pilotage (prise de décision sur les actions et investissements prioritaires) et de plaidoyer. Malheureusement, dans de nombreux territoires, ces conditions ne sont pas réunies : les informations sont parfois inexistantes, fragmentées ou difficilement exploitables faute de compétences et d'outils adaptés.

De ce constat, AFL et les partenaires du PARCIT ont fait de la production, de l'analyse et de la valorisation des données un axe structurant du projet. L'objectif est de **consolider des dispositifs d'aide à la décision permettant aux partenaires du consortium et dans une certaine mesure les autorités territoriales** (collectivités, autorités administratives, services techniques, instances de coordination, etc.) **de mieux comprendre les dynamiques pastorales, agricoles et alimentaires, d'anticiper les risques et d'orienter les actions et investissements de façon cohérente sur leur territoire.**

Plusieurs dispositifs d'analyse territoriale sont ou seront déployés selon les contextes nationaux et les besoins spécifiques des territoires concernés. Certains dispositifs sont déjà opérationnels – dans la mesure où des données sont déjà collectées et analysées - mais nécessitent un appui en consolidation, en structuration et en visualisation de données, d'autres sont à l'inverse en cours de conception ou d'extension. En remontant des données à des fréquences variables, ces dispositifs contribuent notamment au suivi des dynamiques agricoles et pastorales, à l'analyse des flux transfrontaliers, au suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'à la remontée d'alertes précoces.

Cette prestation s'inscrit donc dans une dynamique d'appui transversal aux dispositifs d'analyse territoriale afin de renforcer leur cohérence, leur interopérabilité et leur contribution à la prise de décision locale, transfrontalière et régionale. Par conséquent, **l'approche de mise en œuvre sera centrée sur les acteurs en charge de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données.** Il s'agira de consolider leurs pratiques, de renforcer leur maîtrise des outils et d'ancrer une utilisation raisonnée et stratégique des informations produites.

2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Objectif général : Améliorer la qualité, la cohérence et la valorisation des données collectées afin de renforcer leur contribution à la prise de décision, à la planification et au plaidoyer aux niveaux local, transfrontalier et régional.

Plus spécifiquement, la prestation recherchée vise à :

- 1) **Concevoir et/ ou proposer des méthodologies, solutions techniques et outils adaptés** permettant d'améliorer le traitement des données collectées et faciliter leur visualisation à travers des représentations pertinentes (ex : tableaux de bord avec graphiques, cartographie dynamique et/ ou statique, support de plaidoyer, etc.)

- 2) **Accompagner les acteurs en charge de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données** (partenaires et autorités territoriales) afin de renforcer leur maîtrise des outils de gestion et de visualisation de données, et de favoriser l'appropriation de bonnes pratiques en matière de gestion responsable des données.
- 3) Selon les besoins, **apporter un appui stratégique aux parties prenantes du projet** (partenaires de mise en œuvre, collectivités territoriales, autorités administratives, services techniques, services centraux, institutions de coopération régionales, etc.) dans la perspective de répondre à leur contraintes et défis, d'améliorer la qualité et la pertinence de leurs données et de faciliter la recherche de synergies entre les dispositifs existants.

3. METHODOLOGIE

Le prestataire est libre de proposer l'approche méthodologique de son choix du moment que celle-ci respecte les principes suivants :

- **Appui à l'existant** : Les activités proposées devront s'appuyer prioritairement sur les dispositifs, outils, bases de données et pratiques déjà en place. Il ne s'agit pas de créer ou dupliquer des systèmes d'information mais davantage de consolider et harmoniser l'existant. A noter que la majeure partie des dispositifs fonctionnent aujourd'hui via la plateforme **KoboToolbox**.
- **Approche centrée sur les acteurs** : La prestation devra placer au cœur de son intervention les acteurs territoriaux (partenaires de mise en œuvre, collectivités, services techniques) afin de garantir une appropriation durable des outils et méthodes proposés.
- **Parcours d'accompagnement sur mesure** : Intimement lié au précédent point, le parcours de formation et d'accompagnement devra être adapté aux besoins réels des partenaires territoriaux et tenir compte des niveaux hétérogènes de compétences. Pour cela, un diagnostic initial sera réalisé par le prestataire permettant de préciser les pratiques existantes, les écarts de compétences et les besoins/ attentes prioritaires.
- **Progressivité et réalisme** : La méthodologie tiendra compte des capacités techniques et contraintes opérationnelles des partenaires territoriaux. En d'autres termes, les solutions proposées devront être simples, adaptées aux contextes locaux et proportionnées aux ressources disponibles.
- **Durabilité** : Le prestataire devra veiller à ce que les outils, méthodes et pratiques proposés puissent être maintenus, actualisés et utilisés par les partenaires territoriaux au-delà de la période du projet. A noter que les outils et base de données mises en place seront la propriété des partenaires.
- **Gestion responsable des données** : Enfin, l'approche méthodologique devra intégrer les principes liés à la qualité, la fiabilité, la traçabilité, la sécurisation et la protection des données à toutes les étapes du cycle de l'information.

4. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Au vu des objectifs énoncés précédemment, quatre résultats sont attendus dans le cadre de cette prestation :

Résultat 1 : Un état des lieux des dispositifs en place et des compétences actuelles des partenaires en matière de gestion de données est réalisé. Ce diagnostic sera assorti d'une **feuille de route** précisant les pistes d'évolution et solutions à mettre en œuvre au

regard des besoins et attentes identifiés, des ressources disponibles ainsi que des capacités techniques existantes.

➔ **Livrables** : Rapport de diagnostic accompagné d'une feuille de route détaillée (incluant un plan de formations).

Résultat 2 : Une ou des solutions de structuration et de visualisation de données sont déployées, permettant de restituer sous forme consolidée et analytique les informations remontées depuis le terrain. La ou les solutions mises en place devront intégrer une composante cartographie.

➔ **Livrables** : Note de conception technique (architecture proposée, choix techniques et outils retenus, etc.) ; outils de visualisation opérationnels et guide d'utilisation.

Résultat 3 : Sur la base des besoins identifiés au cours du diagnostic (R1) et des solutions techniques mises en place (R2), **les partenaires et acteurs impliqués dans les dispositifs d'analyse territoriale sont formés et accompagnés** sur l'utilisation des outils et l'appropriation des bonnes pratiques en lien avec la gestion de l'information.

➔ **Livrables** : Modules de formation et supports pédagogiques utilisés ; rapport de formation incluant une synthèse des acquis.

Résultat 4 : Les données issues des dispositifs d'analyse territoriale sont mobilisées de façon plus cohérente et stratégique, permettant d'appuyer la planification territoriale, la prise de décisions stratégiques, le dialogue institutionnel et les démarches de plaidoyer aux différentes échelles (locale, transfrontalière et régionale).

➔ **Livrables** : Liste des recommandations stratégiques, notes de capitalisation.

5. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra justifier des compétences et expériences suivantes :

- Expérience significative (au moins 10 années) en structuration, gestion et analyse de bases de données, notamment géoréférencées ;
- Expérience (au moins 5 années) en Afrique de l'Ouest dans l'accompagnement d'acteurs institutionnels et territoriaux (organisations de la société civile, collectivités territoriales, services techniques, etc.) sur des questions liées à la gestion, à l'analyse et à la valorisation de données ;
- Expertise confirmée en systèmes d'information géographique (SIG) et en production de cartographie statique et dynamique ;
- Expérience avérée dans le développement et la mise en place de solutions sur-mesure de visualisation de données (tableaux de bord et cartographies dynamiques, application web, etc.) ;
- Expérience en développement de stratégies pour garantir un cycle de gestion de l'information efficace,
- Très bonne connaissance du secteur de la solidarité internationale, incluant la gestion de projets financés par des bailleurs internationaux et les enjeux de redevabilité
- Bonne connaissance des contextes sahéliens et ouest-africains, notamment des dynamiques territoriales,
- Capacité à travailler en coordination avec plusieurs partenaires institutionnels et à assurer un ancrage opérationnel dans des contextes multi-pays.

6. MODALITES DE LA PRESTATION

La durée prévisionnelle de la prestation sera de **36 mois** à compter de la date de démarrage effective du contrat. Cette durée pourra être ajustée en fonction des modalités opérationnelles retenues.

L'enveloppe budgétaire maximale allouée à cette activité est de **80 000 euros toutes taxes comprises**.

La prestation sera mise en œuvre sous la **coordination d'Acting for Life**.

7. DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET, MODALITES D'EVALUATION ET D'ENVOI

Le dossier de manifestation d'intérêt doit inclure :

a) **Une offre technique** comprenant :

- i. Une note de compréhension des présents termes de référence et des enjeux de la mission,
- ii. Une proposition méthodologique détaillant l'approche retenue pour la réalisation du diagnostic, la conception des solutions techniques, l'accompagnement des partenaires et l'appui stratégique
- iii. Un chronogramme prévisionnel des activités,
- iv. La composition de l'équipe proposée et les CV des experts mobilisés,
- v. Une synthèse des expériences pertinentes du prestataire au cours des dernières années, en lien avec la gestion et la visualisation de données, les SIG, la structuration de bases de données, la formation et l'appui stratégique (max 3 pages) – Les exemples de représentations graphiques (cartes, tableaux de bord, etc.) seront appréciés.

b) **Une offre financière** indiquant les différents coûts unitaires et globaux liés à la réalisation de la mise à jour et de la démultiplication du module, en lien avec la proposition technique. Plus précisément, l'offre devra faire apparaître :

- i. Le détail des différents coûts (CU et quantité), y compris les frais de mission.
A noter : les coûts afférents aux déplacements/repas et matériels requis (ordinateurs, téléphone, etc.) des partenaires seront pris en charge par les partenaires eux-mêmes.
Les billets d'avion pour les déplacements internationaux (depuis/ vers la France) seront quant à eux gérés et pris en charge par AFL.
- ii. Une estimation des charges en hommes/jours (nombre de jours et coût/jour),
- iii. Le coût total de l'offre, en EUR, hors taxes d'une part et toutes taxes comprises d'autre part (si taxes applicables, comme la TVA),
- iv. Les modalités de paiement (échancier).

c) Le prestataire sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences des membres de l'équipe
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, offre globale correspondant au budget disponible.

Acting for Life attribuera le présent marché au soumissionnaire qui obtiendra le plus grand nombre de points selon les critères d'évaluation suivants :

- Offre technique : 60 points
- Offre financière : 40 points

Le soumissionnaire devra envoyer son offre par mail aux adresses suivantes : **tfoin@acting-for-life.org** et **mmartinez@acting-for-life.org**

La **date limite d'envoi** des candidatures est le **vendredi 3 avril** à 10h France (UTC +2)

8. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

Le prestataire, ainsi que ses éventuels sous-traitants, prend bonne note des critères d'exclusions détaillés ci-dessous et s'engage à ne pas se trouver dans l'une quelconque de ces situations.

Sont exclus de la participation à un marché les candidats ou les soumissionnaires (y compris, pour les points (3) à (4), une personne physique ou morale membre de son organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou possédant des pouvoirs de représentations, décision ou contrôle) :

1. qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
2. qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou de la France ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
3. qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
4. qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen qu'Acting for Life peut justifier ;
5. qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;

Sont exclus de l'attribution d'un marché, les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché :

1. se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
2. se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par Acting for Life pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements ;

3. se sont rendus coupables de fraudes ou corruption ou de tentative de fraudes ou de corruption.

Le prestataire :

1. N'a commis aucun acte susceptible d'influencer ni la passation ni l'attribution du marché, au détriment d'Acting for Life et notamment aucune Pratique Anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que la négociation, le processus de passation et l'exécution du marché n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de Corruption ou de Fraude.
2. Autorise Acting for Life et tout financeur du projet PARCIT à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par Acting for Life et tout financeur du projet PARCIT.
3. S'engage à observer les normes internationales en matière de protection de l'environnement, de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et de droit du travail, et à faire ses meilleurs efforts pour favoriser l'emploi de la main d'œuvre locale non qualifiée, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le Projet, et fera respecter par ses éventuels sous-traitants l'ensemble de ces mesures et, en cas de manquement, prendra toutes les mesures appropriées.
4. S'engage à porter une attention particulière, en lien avec Acting for Life, à la sûreté lors de l'exécution de sa mission, les lieux d'exécution du marché pouvant se situer dans une zone classée orange ou rouge par le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères.
5. Ne figure sur aucune des Listes de Sanctions Financières (incluant notamment la lutte contre le financement du terrorisme) de la France, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et des Nations unies et accepte qu'Acting for Life puisse procéder, à tout moment, à son filtrage (personne morale et personnes physiques le représentant) vis-à-vis de ces listes.

9. PROLONGATION/EXTENSION DU MARCHÉ

Les candidats sont informés qu'Acting for Life pourrait recourir à une procédure négociée concurrentielle sur la base d'une seule offre, notamment dans les cas suivants :

- Prorogation des activités ne figurant pas dans le présent marché mais devenues nécessaires à l'exécution de ce marché à la suite de circonstances imprévues, à condition que ces prestations complémentaires ne puissent être techniquement ou économiquement séparées du présent marché principal ou consistant dans la répétition de services similaires confiés au futur prestataire titulaire du présent marché, à condition que le coût total cumulé du présent marché et de ses éventuelles extensions ne dépasse pas le seuil au-delà duquel une procédure d'achat différente devrait être appliquée.